

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1025

Artikel: "Défiscaliser" l'épargne : libéraux distraits
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statistiques suisses

(ga) La parution d'un livre consacré à la statistique économique et sociale en Suisse doit être considérée comme un événement primordial dans le monde des économistes. En effet, un tel ouvrage faisait cruellement défaut aussi bien parmi les chercheurs et étudiants des hautes écoles que dans les administrations, les grandes entreprises et les associations qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'économie. Deux personnes ont eu le courage de se plonger dans les dédales de la statistique officielle en Suisse, non pas seulement pour en donner une énumération descriptive, mais pour nous en fournir une analyse complète, transparente et structurée. Cette analyse discute les fondements, les concepts, les méthodes d'élaboration et les utilisations de sept domaines de la statistique, ceci en vue d'assurer une liaison toujours plus étroite entre théorie et pratique. Le Professeur P. Bohley et le Docteur A. Jans de l'Université de Zurich se sont adjoints pour réaliser cet ouvrage des spécialistes des différents thèmes traités.

Les chapitres consacrés à la statistique économique et sociale en Suisse sont précédés d'une présentation de Carlo Malaguerra sur la place et l'organisation de la statistique suisse. Selon le directeur de l'Office fédéral de la statistique, son activité doit être non seulement l'accomplissement d'une tâche administrative, mais un service public pour tous, dont le but est de parvenir à la livraison d'informations fiables, indispensables à la politique, aux administrations, à l'économie, à la science et au public, et ceci de façon conviviale. Quelques principes fondamentaux sont cités par Malaguerra pour pouvoir atteindre cet objectif: l'amélioration de la production des statistiques existantes, l'élargissement du domaine de l'information statistique, l'inscription des fondements juridiques dans une loi cadre, le renforcement de la situation de l'Office fédéral de la statistique, le développement des activités de recherche et la participation active au travail des organisations internationales.

Les thèmes traités ensuite concernant la statistique de la population, du marché du travail, du commerce extérieur, des finances publiques, les statistiques mo-

nétaires et financières, les indices de prix et la comptabilité nationale.

Cette brève énumération a un effet extrêmement réducteur de la richesse des informations que contient ce livre. Car il est plus qu'une somme de sujets juxtaposés: il présente une réflexion sur l'état et l'avenir de la statistique en Suisse. Chaque chapitre suit la même logique qui dépasse la description pour aller plus profondément vers les concepts et les méthodes de la statistique. Celle-ci n'étant pas une fin en soi, mais devant toujours mieux répondre aux attentes de ses différents utilisateurs, afin de leur fournir les informations nécessaires à la prise de décision dans de nombreux domaines économiques et sociaux. Chaque chapitre présente également une ouverture sur les résultats principaux du domaine et sur les modifications et révisions en cours ou souhaitées. Des références bibliographiques complètes et actuelles sont aussi disponibles. ■

Peter Bohley, Armin Jans: *Einführung in die Wirtschafts- und Sozialstatistik der Schweiz*. Haupt, 1990.

«DÉFISCALISER» L'ÉPARGNE Libéraux distraits

(pi) Pour faire revenir l'épargne sur les traditionnels livrets, chacun y va de son «truc» miracle censé, si ce n'est renverser la vapeur, du moins éviter que trop de nos sous ne soient placés ailleurs à des conditions plus avantageuses. Il y a un certain temps déjà que les libéraux souhaitent «défiscaliser» l'épargne jusqu'à un certain montant. L'idée a été lancée par le conseiller aux Etats et néanmoins banquier Hubert Reymond. Elle est maintenant reprise par les libéraux vaudois qui songent à une initiative législative cantonale. En clair, l'épargne jusqu'à 100 000 francs par contribuable serait libérée de l'impôt sur le revenu et la fortune. Ainsi l'épargne sur livret à 5%, non imposable, serait aussi attractive qu'un placement à terme à un taux plus élevé, mais grevé par l'impôt. L'épargne reprenant le chemin des livrets, les banques pourraient offrir des prêts hypothécaires plus avantageux.

Nous avons déjà dit (n° spécial 1019 – *La fièvre et ses remèdes*), que cette solution est inacceptable. En renonçant à un impôt, l'Etat privilégie certaines ca-

tégories de contribuables. Pourquoi favoriser celles et ceux qui ont placé leurs économies sur un livret? Les bénéficiaires d'une rente versée par une institution de prévoyance ou une assurance-vie continueront, eux, à payer des impôts sur ce revenu. Et puis rien n'indique que les banques utiliseront ces fonds exonérés pour financer des prêts hypothécaires. Rien ni personne ne pourra les empêcher de continuer à effectuer les placements les plus rémunérateurs...

Un autre écueil que les libéraux semblent avoir oublié, c'est la *Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes*, adoptée par les Chambres en décembre; aucun référendum n'est annoncé à ce jour — le délai court jusqu'au 28 mars. Ce texte légifère sur les impôts qui doivent et qui peuvent être perçus par les cantons. Or ceux-ci sont obligés de percevoir un impôt sur le revenu et la fortune; les exonérations autorisées pour certains types de revenus ne prévoient pas l'épargne. Il y a donc fort à parier qu'une initiative telle qu'annoncée par les libéraux vaudois devrait être rejetée parce que contraire au droit fédéral. ■

COURRIER

L'utopie de M. Solari

Vous introduisez votre numéro 1022 avec les deux phrases suivantes: «*Les festivités du 700^e, on le sait, sont placées sous le signe de l'utopie. Choix malencontreux qui évoque plus la fuite dans un imaginaire libéré de toute contrainte qu'une volonté d'affronter les problèmes de l'heure.*»

La première supposition est inexacte. L'utopie est une idée de M. Solari afin de présenter un thème aux créateurs d'œuvres pour la partie culturelle des festivités. Dans ce contexte l'utopie ne me paraît pas mal choisie. Mais quant au septcentenaire comme tel le Conseil fédéral s'était prononcé, si ma mémoire est bonne, pour la rencontre comme trait d'union. Malheureusement, M. Solari, lui, ne fait au moins rien pour corriger l'impression erronée qui paraît être aussi la vôtre.

Max Frenkel,
rédacteur de la *NZZ*
pour la Suisse romande